

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le: 2 3 MARS 2016 1943

Monsieur Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 23 mars 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Sports et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sujet du personnel enseignant s'adonnant aux cours de natation.

Dans le cadre de la problématique de la formation du personnel enseignant s'adonnant aux cours de natation à l'enseignement fondamental, il nous est parvenu que la Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage(FLNS) aurait élaboré, via l'Ecole Nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS), une proposition de formation continue « *Schwamme leieren* » qui pourrait être offerte à tout le personnel enseignant (instituteurs et chargés de cours) par l'IFEN. Jusqu'à présent, seulement un brevet élémentaire de premier secours est nécessaire pour les chargés de cours. Or ce brevet est insuffisant pour apprendre la pratique de la natation aux élèves. De même, un bon nombre d'instituteurs n'ont pas obtenu une formation spécifique en la matière. Il en résulte que les titulaires de classes ne se considèrent souvent pas apte à l'enseignement de la natation.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Sports et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Quelle est la position de Messieurs les Ministresvis-à-vis de cette initiative de la part de la FLNS ?
- Êtes-vous en faveur d'une telle formation continue offerte pour le personnel enseignant en ce qui concerne les cours de natation ?
- Quel est l'état actuel dans la mise en œuvre de cette proposition de la FLNS ?
- La formation sera-t-elle reconnue comme formation continue par l'IFEN?
- Quelles sont les démarches concrètes pour que cette formation soit reconnue par l'IFEN et quels sont les délais envisagées ?
- Messieurs les Ministres, est-ce qu'une campagne de sensibilisation est prévue auprès des communes pour attirer l'attention sur cette formation une fois mise en œuvre ?
- Les Ministres ont-ils des informations sur le nombre d'enseignants intéressés par une telle formation ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt Députée Réponse commune de Monsieur le Ministre des Sports et de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 1943 du 23 mars 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt

La question de Madame la Députée a trait à la formation du personnel enseignant les cours de natation à l'enseignement fondamental.

Cette problématique a déjà été traitée partiellement dans la réponse à la question parlementaire n° 1475 de Madame la Députée.

- Nous saluons l'initiative de la part de la Fédération Luxembourgeoise de natation et de sauvetage (FLNS) d'élaborer ensemble avec l'ENEPS une proposition de formation continue visant à former le personnel enseignant dans l'apprentissage de la pratique de la natation aux élèves.
- 2) Le développement de l'aisance aquatique et les volets théorique et pratique des techniques de nage nécessitent une formation spécifique. Des formations continues sur cette thématique sont favorisées à côté des formations portant sur le brevet de sauvetage qui visent l'acquisition des gestes de secours dans l'eau.

Des formations sur le développement de l'aisance aquatique et les techniques de nage sont proposées depuis l'année scolaire 2007-2008 aux enseignants. Il s'agit aussi bien de formations ouvertes aux inscriptions individuelles que de formations internes organisées à la demande et en coopération avec des écoles fondamentales.

Depuis la mise en place du nouveau plan d'études à l'enseignement fondamental, les formations continues en question ciblent l'aisance aquatique et l'apprentissage de la nage en lien avec les domaines de compétence définis pour les différents cycles d'apprentissage.

Voici le nombre de formations continues des dernières années :

2011-2012: 10 formations internes

2012-2013 : 6 formations, dont 2 internes

2013-2014 : 5 formations, dont 3 internes 2014-2015 : 2 formations

2015-2016: 3 formations.

3) Suite à une entrevue du 24 septembre 2015 entre les responsables de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) et l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), la formation continue « Vielseitige Bewegung im Wasser » (Code: D3-c-41) a été planifiée. Cette formation continue comprend 3 séances avec une durée totale de 9 heures. Elle s'est déroulée les vendredis 19, 26 février et 4 mars 2016 de 18.30 à 21.30 heures dans la piscine de Colmar-Berg.

En ce qui concerne la nouvelle proposition de formation de la FLNS, une première réunion a eu lieu entre les responsables du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministère des Sports où la proposition a été accueillie favorablement. L'IFEN

- analyse maintenant, ensemble avec les responsables de la FLNS et de l'ENEPS, le détail de ladite proposition et sa mise en œuvre pratique à courte échéance.
- 4) La formation « Vielseitige Bewegung im Wasser » a été reconnue comme prioritaire pour le personnel enseignant, éducatif et psycho-social de l'enseignement fondamental.
- 5) Une formation continue est reconnue comme prioritaire si elle répond à une des priorités en matière de formation continue telles que définies par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Au moment où une proposition de formation est soumise à l'IFEN, celui-ci vérifie si les objectifs et contenus de la formation proposée concordent avec les priorités en matière de formation continue, publie la formation sur son site Internet et signale dans le descriptif de formation si la formation est prioritaire ou non pour les différents publics. Il n'y a pas de délai entre la publication et la reconnaissance de la priorité.
- 6) Il est prématuré de se prononcer sur la façon de rendre publique la formation en question qui est encore au stade d'analyse. En principe cependant des campagnes de sensibilisation relatives à une formation continue ne sont pas prévues mais elles sont seulement promues avec l'ensemble de l'offre de formation sur le site de l'IFEN.
- 7) Malheureusement de tels chiffres n'existent pas. Or une première édition de la formation « Vielseitige Bewegung im Wasser » programmée pour les vendredis 8, 15 et 22 janvier 2016 de 18.30 à 21.30 heures à la piscine de la Coque n'avait recueilli que 4 inscriptions et a dû être annulée. A la deuxième édition de la formation, les vendredis 19, 26 février et 4 mars 2016, onze enseignants des cycles 1 à 4 ont participé. Afin d'obtenir le résultat souhaité et de pouvoir offrir aux jeunes un enseignement de qualité en matière de natation, chaque enseignant du fondamental qui est en charge des cours de natation devrait en principe avoir suivi une telle formation pendant son apprentissage initial ou avoir suivi obligatoirement une telle formation continue. Actuellement des discussions entre les deux ministères concernés sont en cours.